

Ministère de la Communauté française
Département de l'Éducation, de la
Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale, de
l'enseignement à distance et des
allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1040 Bruxelles, le 23 Sep 97
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

1

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

CA

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2098

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : MANOEUVRE LOURD, TOUS SERVICES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 207001U11C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



E. Schmit

2098 u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

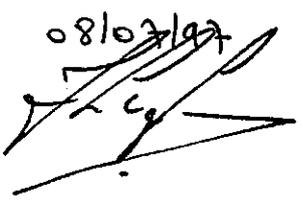
1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté-française
- Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
- (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: J. LEFERE, Administrateur-délégué - CPEONS

Date et signature:

2. Intitulé de l'unité de formation:
MANOEUVRE LOURD, TOUS SERVICES

08/07/97


Code: 20 700 1 U M C 1

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - du degré: (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

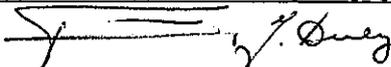
Code de l'unité de formation : (3) 207001U11C11

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
BATIMENT : travaux pratiques et méthodes de travail d'entretien et de sécurité	PP	L	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : *Neant de 12/09/97* 

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

18 SEP. 1997

Date :

Signature :


A. COLLINNEY
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

MANOEUVRE LOURD, TOUS SERVICES

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

La circulaire du 27 mai 1994 (Ministère des affaires intérieures et de la fonction publique) relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale fixe les conditions auxquelles doivent répondre toutes les catégories d'agents occupés dans les administrations locales et provinciales pour obtenir une échelle supérieure de traitements, soit en vertu du système de l'évolution de carrière, soit en vertu d'une promotion à un emploi prévu dans les nouveaux cadres organiques.

Une des conditions essentielles pour obtenir une échelle supérieure de traitements en vertu d'une des deux procédures évoquées ci-avant est d'avoir suivi une formation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente unité de formation qui vise à faire acquérir au membre du personnel des savoirs, savoir-faire et savoir-être complémentaires et indispensables au développement et à l'application de ses compétences au sein du personnel ouvrier; plus particulièrement, dans les domaines des techniques « d'entretien », de la sécurité et de l'hygiène professionnelles.

MANOEUVRE LOURD, TOUS SERVICES

CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

1. EN FRANCAIS :

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne.

2. EN MATHEMATIQUE :

- maîtriser le système de numération en base 10;
- opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division);
- reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'Études de Base.

MANOEUVRE LOURD, TOUS SERVICES

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

MANOEUVRE LOURD, TOUS SERVICES

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant devra être capable de:

- manipuler des éléments encombrants et lourds, tels que: échelles, refendages, brouettes, ...
- organiser son travail au niveau de l'entreposage rationnel et soigneux des matériaux et du matériel;
- adapter ses gestes à l'exercice du métier;
- stabiliser un échafaudage;
- respecter les règles de sécurité;
- respecter les règles d'hygiène;
- nettoyer et « entretenir » le matériel;
- maîtriser les précautions à prendre lors de l'utilisation de produits dangereux;
- sensibiliser à l'utilisation de l'électricité en milieu humide;
- identifier le matériel;
- maîtriser les unités propres à chaque corps de métier;
- apprécier des quantités de matériaux sans calcul écrit;
- relever et reporter des longueurs;
- sensibiliser à la réalisation de tâches propres à chaque corps de métier.

MANOEUVRE LOURD, TOUS SERVICES

CAPACITES TERMINALES

En respectant les règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant prouvera qu'il est capable de:

- manipuler des éléments encombrants;
- organiser le rangement du matériel et des matériaux;
- nettoyer et « entretenir » correctement le matériel;
- stabiliser un échafaudage;
- maîtriser les unités propres à son corps de métier;
- réaliser des tâches spécifiques de manoeuvre (exemples: - chargement d'une bétonnière - découpe de tuyaux).

MANOEUVRE LOURD, TOUS SERVICES

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant